

Débat d'orientation budgétaire 2015

Conseil Communautaire du 21 février 2015

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales et des groupements.

La définition des grandes orientations des politiques publiques de Nevers Agglomération, sa déclinaison au travers du Débat d'Orientation Budgétaire ainsi que l'élaboration des budgets primitifs 2015 nécessitent un certain nombre d'éclaircissements et d'arbitrages préalables.

Ce document a donc pour objet de présenter :

- le contexte économique actuel et celui des finances locales**
- la situation financière actuelle et les orientations des différents budgets pour l'année 2015**

I. Projet de loi de Finances 2015

I. Le contexte économique

➤ *La situation économique mondiale*

Une situation économique mondiale fragile et hétérogène

En zone euro, le retour de la croissance sera très progressif en 2015 (+1,1%) et à un rythme plus faible qu'avant la crise.

Hors zone euro, les Etats-Unis et le Royaume-Uni sont les pays développés qui connaissent le plus fort regain de croissance.

La croissance des principales économies émergentes (Brésil, Russie, Chine...) repartirait progressivement en 2015, mais sur un rythme inférieure à la moyenne des années 2000.

La situation économique reste dépendante des tensions politiques existantes en Ukraine et au Proche et Moyen-Orient, mais aussi des récentes élections en Grèce.

I. Projet de loi de Finances 2015

I. Le contexte économique

➤ *La situation économique en France*

La croissance du PIB est très faible depuis maintenant 3 ans. (0,4% en 2014). La prévision du projet de loi de finances pour 2015 est de + 1%.

L'inflation a atteint un niveau très bas, +0.5% en 2014.

Le niveau de chômage demeure élevé et poursuit sa progression. (taux de chômage 10,4%)

➤ *La Politique monétaire*

La Banque Centrale Européenne a annoncé une expansion de son programme de rachat d'actifs pour un montant mensuel de 60 Milliards d'euros et ce jusqu'en septembre 2016.

→ Des conditions financières exceptionnelles :

Taux directeur de la BCE 0,05%

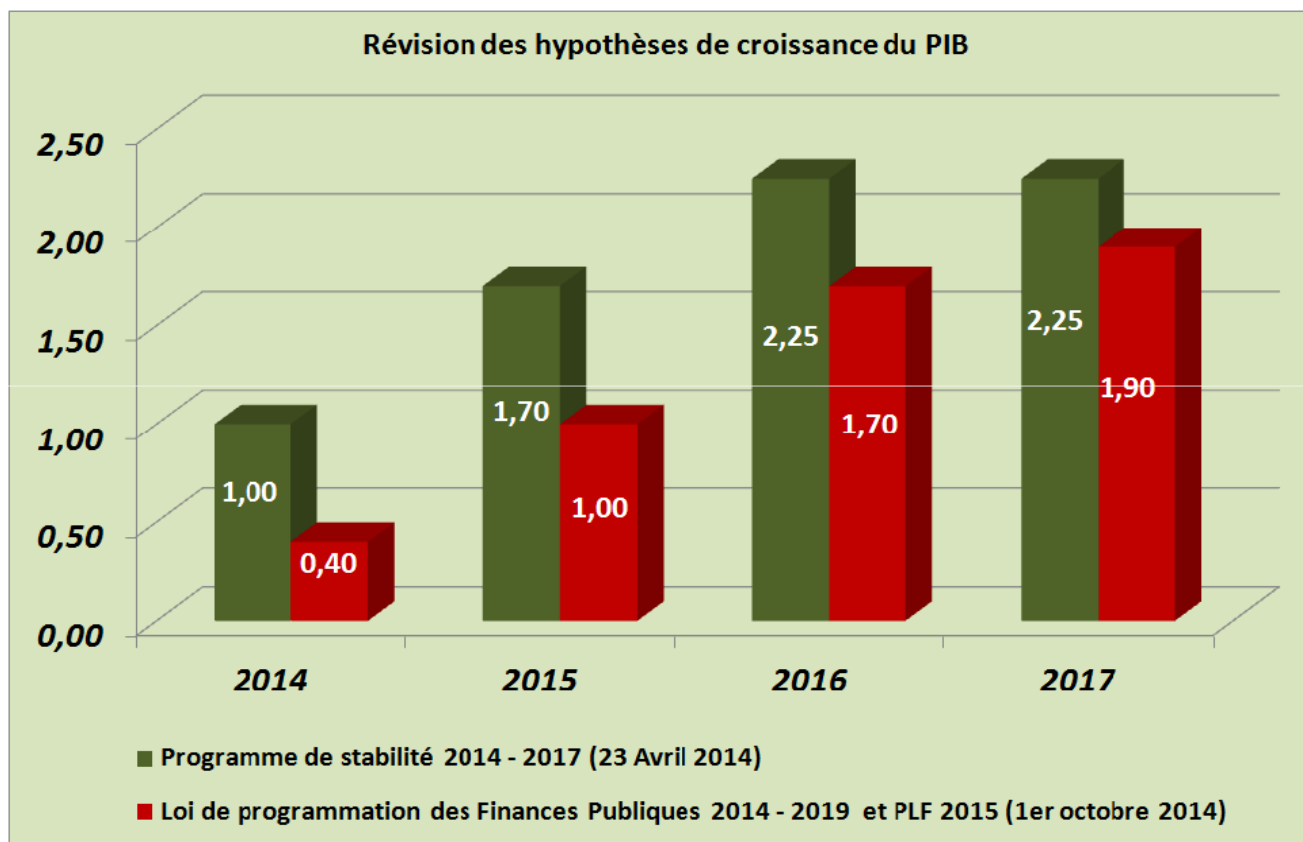
Taux d'emprunt d'Etat français 0,585%

I. Projet de loi de Finances 2015

I. Le contexte économique

Taux de croissance du PIB 2015 : 1% (1,7% l'an passé)

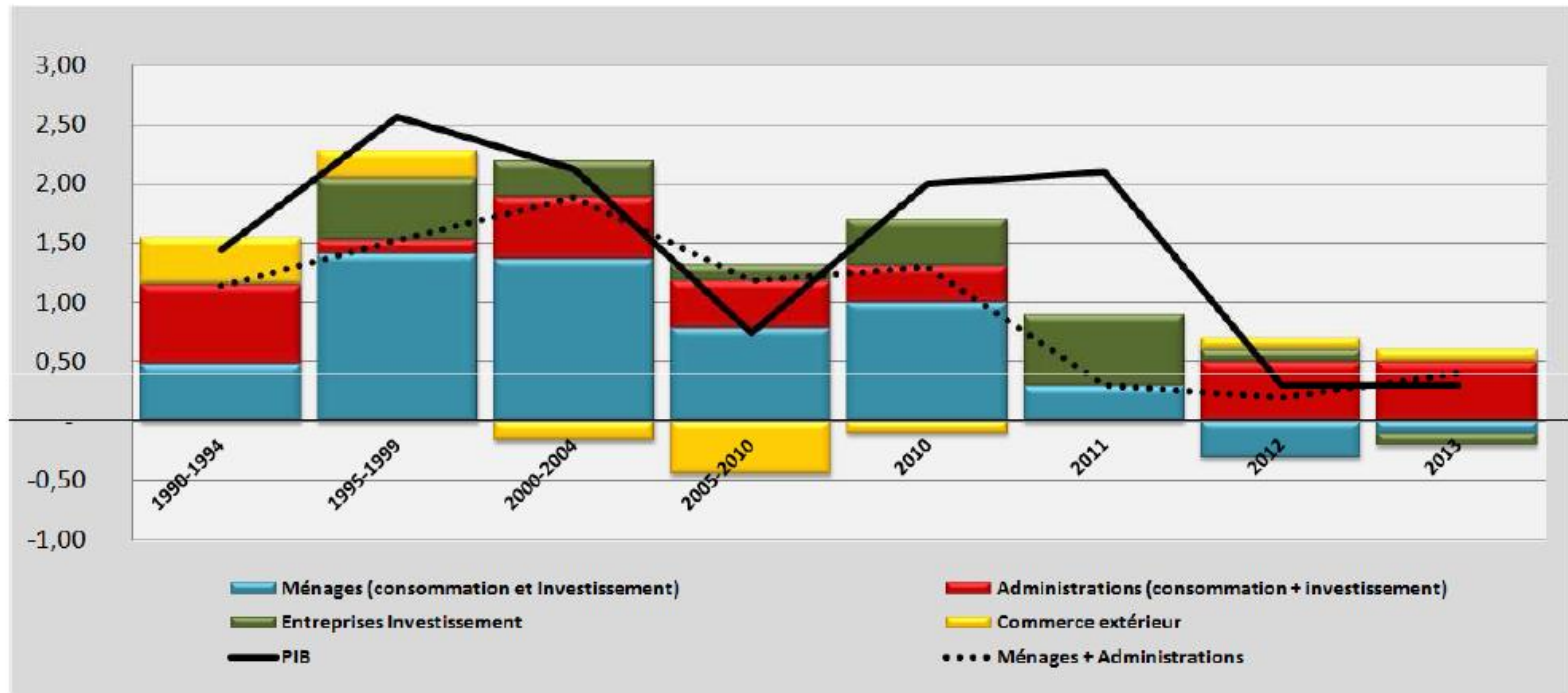
Le scénario macroéconomique associé à la loi de programmation des finances publiques 2014 - 2019 et au PLF 2015



I. Projet de loi de Finances 2015

I. Le contexte économique

Le taux de croissance du PIB et la contribution des facteurs à son niveau



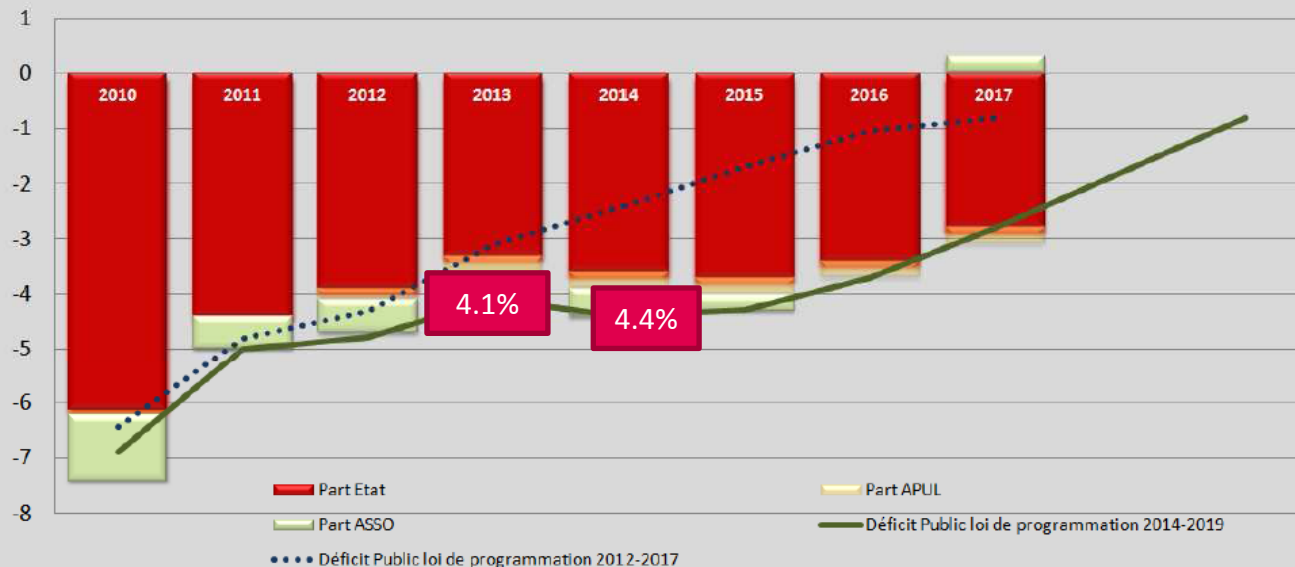
La croissance du PIB provient ces dernières années de la dépense publique et non pas des ménages.(contribution négativement à la croissance)

I. Projet de loi de Finances 2015

I. Le contexte économique

Objectif de déficit public : 2,8% du PIB en 2017 (1.2% l'an passé)

L'évolution des déficits publics dans les orientations du programme de stabilité 2014 - 2019 (en points de PIB)



L'objectif de réduction du déficit public à 2,8 points en 2017 (et en dessous de 1 point de PIB en 2019) est décliné principalement autour :

1. d'une décreue de 2014 à 2017 du déficit des administrations centrales (Etat et ODAC) de 3,6 points de PIB (en 2014) à 2,8 points en 2017 ;
2. d'une stabilisation du déficit des APUL (0,3 point) ;
3. d'une inversion de la situation des administrations de sécurité sociale (d'un déficit de 0,5 point en 2014 à un excédent de 0,3 point en 2017).

I. Projet de loi de Finances 2015

I. Le contexte économique

Une prévision d'inflation faible : 0,9% en 2015.

	2012	2013	2014	2015
Indice des prix prévisionnel (en loi de finances pour N)	1,70%	1,75%	1,30%	0,90%
Indice des prix	2%	0,90%	0,50%	
Coefficient de revalorisation des bases fiscales	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%

I. Projet de loi de Finances 2015

I. Le contexte économique

- *La poursuite de la stratégie de redressement des comptes publics*

- 50 milliards d'économies sur la trajectoire des dépenses publiques d'ici 2017

La répartition de l'effort :

	Répartition des dépenses publiques 2013	2015	2017
Etat	536,8	7,7	19
Administrations publiques locales	252	3,7	11
Sécurité Sociale	562,9	9,6	20

I. Projet de loi de Finances 2015

II. L'impact sur les collectivités locales

Un objectif de dépenses, non normatif, pour les collectivités locales :

	2014	2015	2016	2017
Objectif d'évolution de la dépense publique locale	1,2%	0,3%	1,8%	1,9%
<i>Dont évolution de la dépense de fonctionnement</i>	2,7%	1,8%	2,2%	1,9%



Forte baisse des investissements locaux

En 2014, les dépenses d'investissement des collectivités locales ont diminué de 7,4% par rapport à 2013.

I. Projet de loi de Finances 2015

II. L'impact sur les collectivités locales

La participation des collectivités : 28 € milliards en cumulé

Simulation Enveloppe normée après ponction RCP (redressement des comptes publics)

M€	2013 reb'	2014	2014 reb	2015	2015	2016	2016	2017	2017	Perte cumulée	
	Montant	Baisse	Montant	Baisse	Montant	Baisse	Montant	Baisse	Montant	2014-2017	2015-2017
Total											
Enveloppe normée/an	52 570	-1 500	51 070	-3 670	47 400	-3 670	43 730	-3 660	40 070		
PONCTION/an = Baisse cumulée/2013		-1 500		-5 170		-8 840		-12 500	-23,8%	-28 010	
<i>Baisse cumulée/2014</i>				-3 670		-7 340		-11 000			-22 010

La répartition de la ponction :

Bloc communal		Département	Région
Communes	EPCI		
39%	17%	32%	12%

Au sein du bloc communal :

Le montant de la ponction du bloc communal se partage à hauteur de 70% pour les communes et 30% pour les EPCI. Cette répartition a été établie sur des estimations 2011 intégrant les budgets annexes pour les EPCI.

La répartition avec les chiffres réels 2012 sans intégrer les budgets annexes serait de 77% / 23%, mais elle ne sera pas revue.

I. Projet de loi de Finances 2015

II. L'impact sur les collectivités locales

Taux de participation au redressement des finances publiques par rapport aux recettes réelles de fonctionnement :

<i>Taux Ponction /RRFnettes 2012</i>	2014	2015	2016	2017
Total	0,7936%	2,7352%	4,6768%	6,6131%
Bloc communal	0,8188%	2,8376%	4,8702%	6,9107%
Communes	0,7479%	2,5918%	4,4484%	6,3122%
EPCI	1,0515%	3,6438%	6,2539%	8,8742%
Départements	0,7448%	2,5404%	4,3118%	6,0544%
Régions	0,8169%	2,8213%	4,8311%	6,8425%

Les **EPCI** sont les plus gros contributeurs au redressement des finances publiques.

I. Projet de loi de Finances 2015

II. L'impact sur les collectivités locales

➤ *Les mesures impactant notre budget 2015*

- Contribution au redressement des finances publiques : ponction sur la dotation d'intercommunalité et diminution de la dotation unique spécifique

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Dotations	10 558	10 246	9 290	8 346	7 401	
Baisse annuelle		- 312	- 956	- 944	- 944	- 3 157
Baisse cumulée		- 312	- 1 268	- 2 212	- 3 157	- 6 948

En 2017, une perte de 7% de nos recettes totales ou 14% de nos recettes hors reversement à l'Etat et aux communes.

- F.C.T.V.A : Le taux de remboursement passe de 15,761% à 16,404%, afin de compenser la hausse de la TVA de 2014.

- F.P.I.C : Poursuite de la montée en puissance, l'enveloppe nationale passe de 570 M€ à 760 M€.

La modification des périmètres intercommunaux (métropole notamment) impactera les sommes à répartir globalement.

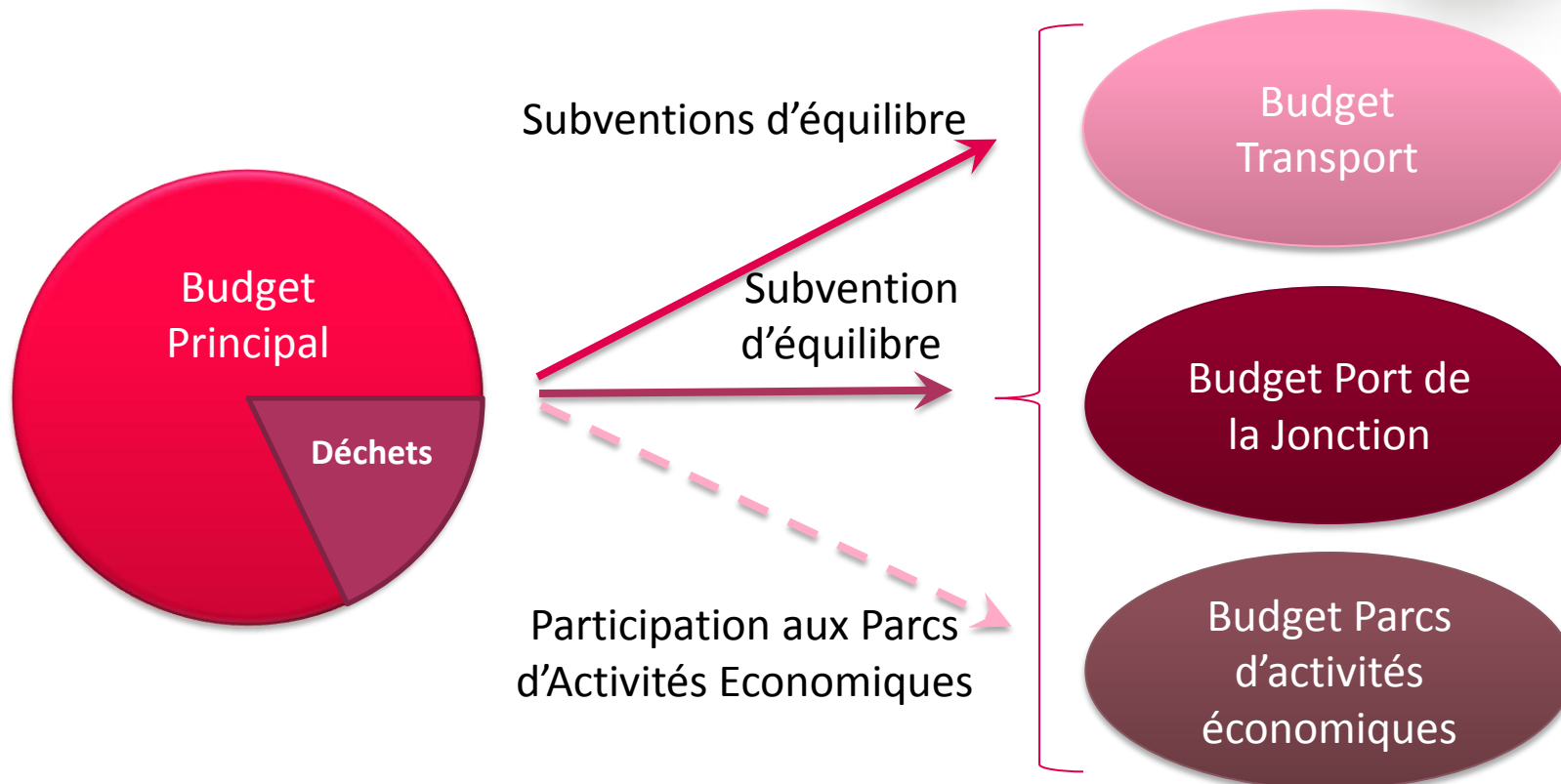
En 2016, pour être attributaire du FPIC, les territoires devront avoir un effort fiscal agrégé supérieur à 1 (contre 0,90 aujourd'hui).

Les règles de répartition libre du FPIC en direction des communes ont été assouplies.

II. Orientations budgétaires 2015

I. Rappel des interactions budgétaires

DOB 2015



Budget Eau

Budget Assainissement

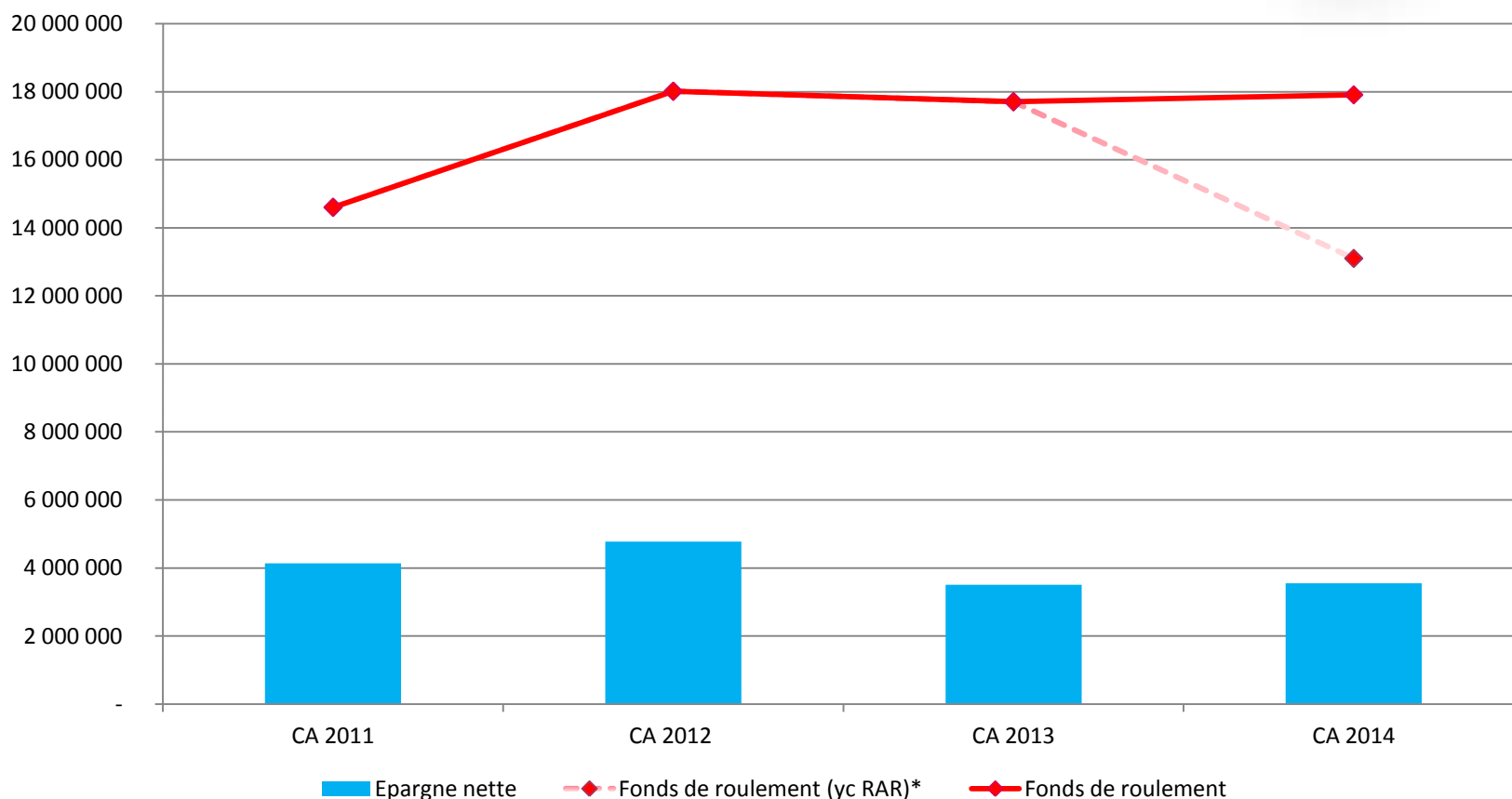
Budget Service Public Assainissement Non Collectif

II. Orientations budgétaires 2015

II. Budget Principal

➤ *Situation financière*

DOB 2015



* RAR : reste à réaliser

Epargne nette : recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement – remboursement du capital de la dette

Fonds de roulement : résultat global hors reste à réaliser

II. Orientations budgétaires 2015

II. Budget Principal

➤ *Section de fonctionnement – recettes* *Hypothèses*

I – ETAT :

Dotations d'Etat : Notre contribution au redressement des finances publiques entraîne une baisse de près de 10 % de nos dotations. Cet effort est appelé à se répéter les deux prochaines années, et la question de l'après 2017 reste ouverte.

FPIC : La montée en puissance de ce fonds, dont l'agglomération est bénéficiaire net, se poursuit en 2015, ce qui devrait profiter à l'agglomération et aux communes.
(FPIC net +23% pour l'ensemble intercommunal)

Fiscalité : La loi de finances pour 2015 prévoit une revalorisation des bases fiscales de +0.9%.

2 - FISCALITE :

Fiscalité ménage : L'évolution physique des bases est quant à elle peu dynamique sur le territoire. (prévision à +0,4%)

Fiscalité entreprise : Cette partie est prévue en hausse de 4%. La C.V.A.E notifiée par les services fiscaux pour 2015 apparaît en hausse. Concernant la CFE, une partie des auto-entrepreneurs sortent du dispositif d'exonération.

II. Orientations budgétaires 2015

II. Budget Principal

➤ *Section de fonctionnement – recettes* *Hypothèses*

Evolution des recettes : - 0,6%

	BP 2014	DOB 2015	Evolution
Fiscalité ménages	19 384 872	19 614 286	1.2%
Fiscalité entreprises	11 171 019	11 614 276	4.0%
Dotations Etat	10 307 000	9 290 000	-9.9%
FPIC	328 000	413 000	25.9%
Autres recettes	3 108 493	3 098 899	-0.3%
TOTAL	44 299 384	44 030 461	-0.6%

II. Orientations budgétaires 2015

II. Budget Principal

➤ *Section de fonctionnement – dépenses*

Dépenses globales : - 2,5 %
par rapport au BP 2014

➔ Des dépenses maîtrisées, un niveau de qualité de service conservé



Déchets : renégociation avec Veolia du prix de traitement à la baisse, préparation de la mise en place de l'optimisation de la collecte



Culture : fonctionnement de la Maison de la Culture de Nevers agglomération et participation à des manifestations culturelles



Enseignement supérieur : schéma d'enseignement supérieur



Transports : Subvention du budget principal en légère baisse car la formule de révision du prix du contrat de DSP est en baisse, en lien avec la chute du cours du pétrole ces derniers mois.

II. Orientations budgétaires 2015

II. Budget Principal

➤ *Section de fonctionnement – dépenses*



Habitat : Lancement de l'animation OPAH et mise en service de l'aire de grand passage.



Développement économique : Partenariat avec Nièvre Développement et entretien des parcs d'activités.



Environnement : Etudes méthanisation et bilan carbone, convention Plan Climat Energie Territoriale avec l'ALEN, participation au Bassin versant Nièvre



Santé : Adoption du Schéma Directeur Santé

II. Orientations budgétaires 2015

II. Budget Principal

➤ *Section de fonctionnement*

Face à une baisse des recettes de 0,6%, et dans l'hypothèse d'un maintien de la fiscalité à taux constant, l'objectif retenu est de contenir au mieux les dépenses de fonctionnement, afin de maintenir des capacités d'investissement suffisantes pour porter l'effort sur les politiques stratégiques que sont le développement économique, l'habitat, l'attractivité du territoire.

Toutefois, malgré les efforts envisagés en fonctionnement, l'épargne nette subirait une baisse proche de 1 M€, diminution sensiblement équivalente à notre contribution au redressement des finances publiques par le biais de la baisse des dotations d'Etat.

En conséquence, l'effet de ciseau contenu sur 2014 en raison d'un décalage d'opérations, s'accentuerait sur l'exercice budgétaire 2015.

Une réflexion globale sur les ressources du bloc communal s'avère à ce jour indispensable et devra se formaliser au travers d'un pacte fiscal et financier.

II. Orientations budgétaires 2015

II. Budget Principal

➤ *Section d'investissement*

Les orientations prioritaires en 2015

Développement économique :



- Engagement d'opérations initiées en 2014 (1^{ère} tranche Euro Auto Hose, requalification du parc de Varennes-Vauzelles, BSMAT) → 2,1 M€.
- Projet Inoveon (Pôle numérique sur une partie de la caserne Pitié et pôle technologique sur Euro Auto Hose) les réflexions sur un plan de financement à venir au travers des contractualisations.
- Aide directe aux entreprises

Habitat :



- Programmes de subventions aux opérations Nièvre Habitat (PLH) → 435 K€
- Subventions aux particuliers pour des travaux de rénovation, dans le cadre de l'OPAH → 150 K€

Tri et optimisation de la collecte → 1,1 M€



- Renouvellement des colonnes à verre, travaux colonnes enterrées
- Conteneurisation (projet d'optimisation) , renouvellement BOM

II. Orientations budgétaires 2015

II. Budget Principal

➤ *Section d'investissement*

Les orientations prioritaires en 2015



Santé : Participation au projet de la maison des spécialistes à Nevers et au Centre de Santé de Nevers



Piscine : Elaboration d'un plan piscine sur le territoire de l'agglomération



Culture : Travaux à la maison de la culture

II. Orientations budgétaires 2015

III. Budgets annexes Eau/Assainissement

➤ *Les orientations budgétaires*

La renégociation des DSP a permis d'améliorer l'épargne sur l'année 2014.

Le taux d'épargne nette est passé de 23.5% à 40.3% pour le budget eau et de 22.8% à 46% pour le budget assainissement.

Cette amélioration de notre autofinancement permet d'accélérer le programme de renouvellement du patrimoine et de maintenir le prix de l'eau assainie pour le consommateur. Sur le budget eau, l'augmentation des excédents permettra de financer les travaux à venir pour la réhabilitation de l'usine de Sermoise en limitant le recours à l'emprunt.

Les enveloppes d'investissement pour l'année 2015 seront proches de 2,2 M€ pour chacun des budgets.

II. Orientations budgétaires 2015

IV. Budget annexe Transports

➤ *Section de fonctionnement - Hypothèses*

Dépenses :

- La contribution DSP intègre l'actualisation de la formule de révision du contrat. Au regard de la baisse du cours du pétrole sur ces derniers mois, l'indice de révision du prix a fortement baissé à un niveau proche de 0,5%, pour une moyenne sur les 6 dernières années aux alentours de 3 %.
- Opération de renouvellement de l'habillage de l'ensemble des bus : 200 K€

Recettes :

- Versement Transport : Recette stable (taux de 0,6% à appliquer à la masse salariale des entreprises ou des administrations de plus de 9 salariés)
- Subvention du budget principal : En baisse en lien avec la baisse de la diminution de la contribution au délégataire.

II. Orientations budgétaires 2015



IV. Budget annexe Transports

➤ *Section d'investissement - Orientations*

- Poursuite du renouvellement des abribus : 130 K€
- Travaux liés au nouveau réseau : aménagement de 100 arrêts (déplacement et création): 250 K€
- Achat d'1 bus standard, 1 minibus, un monospace et 20 vélos électriques : 394 K€

Le programme d'investissement représente un montant global de 860 K€ dont 400 K€ pour le renouvellement de véhicules.

II. Orientations budgétaires 2015

IV. Budget annexe Transports

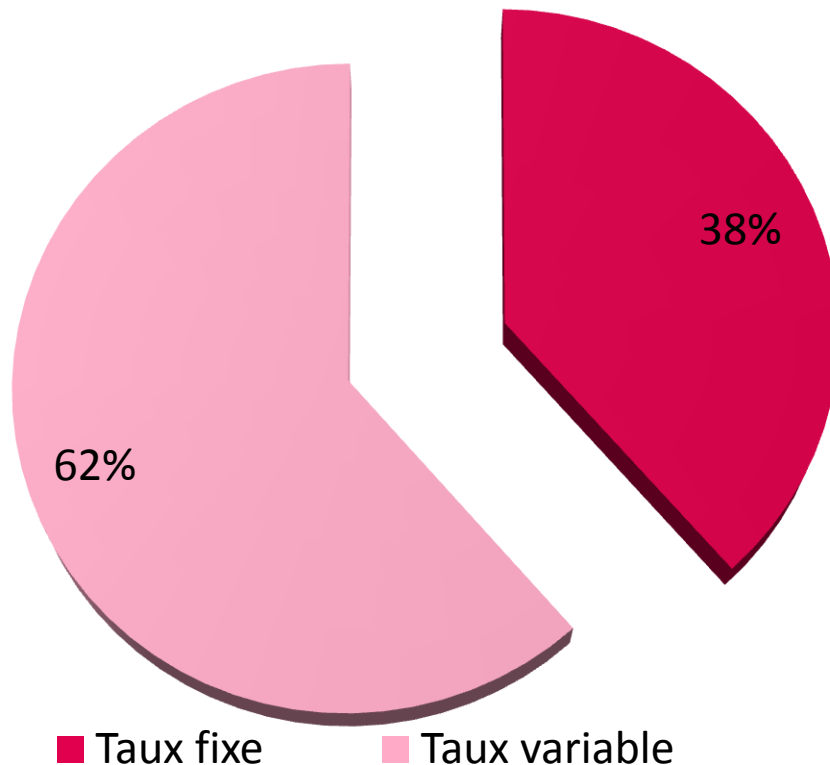
Les orientations budgétaires 2015 se traduisent en fonctionnement par une baisse de la contribution au délégataire, et donc une baisse de la subvention du budget principal. Une opération de renouvellement de l'habillage des bus serait réalisée (200 K€).

En investissement, il est proposé un programme ambitieux à hauteur de 860 K€ comportant notamment le démarrage des travaux pour le nouveau réseau et le renouvellement de véhicules.

II. Orientations budgétaires 2015

V. La Dette

Etat de la dette : encours de 8,9 M€



- **Taux fixe** : 3 emprunts avec des taux de 1,85%, 2,75% et 3,50%.

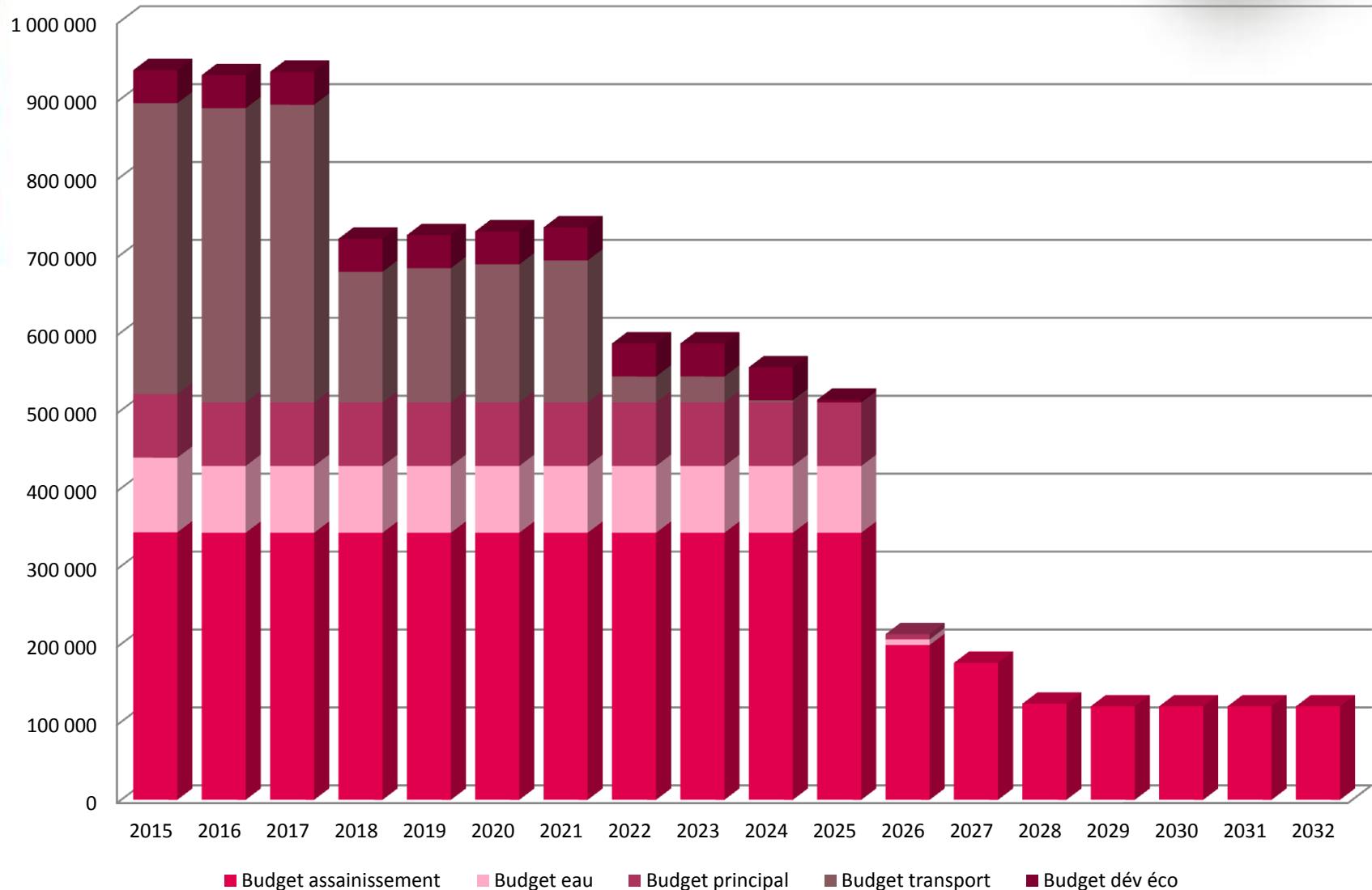
- **Taux variable** : De 0,1% à 0,4%

II. Orientations budgétaires 2015

V. La Dette

Montant du capital amorti par année

DOB 2015



II. Orientations budgétaires 2015

V. La Dette

Profil d'extinction de la dette

